

Dernière mise à jour: 12 avril 2023

Merci de choisir Sinistar!

Les présentes Conditions générales (les « **Conditions** ») constituent un accord juridiquement contraignant entre vous et Sinistar qui régit votre utilisation des sites web, applications et autres services de Sinistar (appelés collectivement la « **Plateforme Sinistar** »).

Lorsqu'utilisé dans les présentes Conditions, le mot "nous" et "Sinistar" fait référence à Sinistar et comprend ses dirigeants, administrateurs, employés, mandataires, représentants, partenaires et agents.

Veuillez lire attentivement les Conditions, car elles contiennent des informations importantes concernant vos droits, obligations et recours légaux.

La Plateforme Sinistar offre un espace en ligne qui permet aux utilisateurs (« **Membres** ») de publier, de chercher et de réserver des logements temporaires. Les Membres qui publient et offrent des logements temporaires sont des « **Hôtes** » et les Membres qui recherchent, réservent ou utilisent les services sont des « **Sinistrés** » ou des « **Experts en sinistre** ». Sinistar relocalise uniquement les Sinistrés qui sont assurés par une compagnie d'assurance (un « **Assureur** »). Le terme « Assureur » englobe la compagnie d'assurance et ses représentants, dont les Experts en sinistre. Les Hôtes reçoivent des « **Offres de location** » de la part d'Assureurs, à qui ils peuvent offrir des « **Logements** » pour héberger des Sinistrés. Chaque publication de logement sur la Plateforme Sinistar constitue une « **Annonce** » et chaque offre d'hébergement constitue une « **Soumission** ».

Les Experts en sinistre et les Hôtes peuvent se créer un compte sur la Plateforme. Les Hôtes doivent se créer un compte pour offrir des Logements. Si vous êtes Hôte, vous devez veiller à ce que les informations de votre compte demeurent exactes. En tant que fournisseur de la Plateforme Sinistar, Sinistar ne possède pas, ne contrôle pas, n'offre pas et ne gère pas d'Annonce, sauf en ce qui a trait à leur acceptation sur la Plateforme Sinistar.

Si vous êtes Hôte, vous avez la responsabilité de comprendre et de respecter l'ensemble des lois, règlements et réglementations qui s'appliquent à votre Annonce. Par exemple, certaines villes pourraient avoir adopté des lois et règlements entourant l'hébergement de courte durée ou bien imposer certaines obligations fiscales aux Hôtes. Il appartient aux Hôtes d'identifier et/ou d'obtenir les permis, licences ou enregistrements nécessaires, s'il y a lieu. Si vous avez des questions sur la manière dont les lois locales s'appliquent à votre Annonce (vos Annonces) sur la Plateforme Sinistar, vous devriez toujours chercher des conseils juridiques.

En cliquant sur « J'accepte » (ou des mots similaires), en téléchargeant, en installant, en accédant ou en utilisant de toute autre manière la Plateforme Sinistar, vous reconnaissez avoir lu et compris les conditions suivantes et vous acceptez d'être lié par celles-ci. Vous pouvez être

lié par ces conditions en signant un accord séparé avec Sinistar qui les incorpore expressément par référence.

Dans les présentes Conditions, le masculin est employé dans le seul but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.

## **Table des matières**

### **Conditions des Sinistrés et Experts en sinistre**

1. [La mission de Sinistar](#)
2. [Recherche et réservation sur la Plateforme Sinistar](#)

### **Conditions des Hôtes**

3. [Accueil des Sinistrés](#)
4. [Gestion de l'Annonce](#)
5. [Concurrence et sollicitation](#)
6. [Annulations et problèmes durant la Relocalisation](#)
7. [Taxes](#)
8. [Durée de la Relocalisation et prolongation](#)
9. [Soumission et paiement](#)

### **Conditions générales**

10. [Contenu](#)
11. [Règles de la Plateforme Sinistar](#)
12. [Commentaires](#)
13. [Résiliation, suspension et autres mesures](#)
14. [Modification](#)
15. [Rôle de Sinistar](#)
16. [Compte des Membres](#)
17. [Propriété intellectuelle](#)
18. [Exclusion de garantie](#)
19. [Limitation de responsabilité](#)
20. [Indemnisation](#)
21. [Droit applicable](#)
22. [Dispositions générales](#)
23. [Soutien](#)
24. [Politique de confidentialité](#)
25. [Communications électroniques](#)

# Conditions des Sinistrés et Experts en sinistre

## 1. La mission de Sinistar

Notre mission est de rendre la relocalisation après sinistre plus simple et humaine. Notre marché en ligne permet à des hôtes de proposer leur logement aux Assureurs pour relocaliser des Sinistrés de leur quartier (une « **Relocalisation** »).

## 2. Recherche et réservation sur la Plateforme Sinistar

2.1. **Recherches.** Vous pouvez faire une recherche de Logement sur la Plateforme Sinistar en utilisant l'adresse du sinistre. Vous pouvez identifier différents critères de recherche tels qu'une adresse de référence ou le nombre de chambres dont vous avez besoin.

2.2. **Réservation.** Le Sinistré ou l'Expert en sinistre peut soumettre une requête sur la Plateforme Sinistar (une « **Demande de soumission** »). La Demande de soumission peut inclure le nombre de personnes à relocaliser, les dates de la relocalisation, et des lieux d'intérêts à proximité. Une fois la Demande de soumission transmise, les Hôtes qui répondent aux critères sont sollicités et peuvent envoyer une Soumission pour cette Relocalisation. Sinistar sélectionne la Soumission offrant le meilleur rapport qualité-prix et la présente à l'Expert en sinistre et/ou au Sinistré.

L'Expert en sinistre doit approuver la Soumission sélectionnée par Sinistar. Une fois la Soumission acceptée, la documentation juridique est envoyée au Sinistré pour qu'il la signe. L'Expert en sinistre reçoit une copie de la documentation juridique signée. L'Expert en sinistre accepte de payer, au nom de l'Assureur du Sinistré, les frais liés à la Relocalisation. S'il y a lieu, le Sinistré accepte de payer le montant dû à Sinistar pour son loyer (le « **Loyer** ») et/ou sa franchise (la « **Franchise** »). Et ce, selon les modalités décrites dans la/les facture(s) et la documentation juridique.

Sinistar n'est en aucun cas responsable de la Franchise et/ou du Loyer du Sinistré si l'Expert en sinistre a omis de le mentionner à Sinistar avant la fin de la Relocalisation.

# Conditions relatives aux Hôtes

## 3. Accueil des Sinistrés

- 3.1. **Location.** Notre marché en ligne permet aux Hôtes d'utiliser la Plateforme Sinistar afin de proposer leur logement aux Assureurs pour relocaliser des Sinistrés de leur quartier. Le Sinistré sous-loue son Logement à Sinistar, qui rémunère l'Hôte directement.
- 3.2. **Frais.** Sinistar peut facturer des frais de service aux Hôtes en contrepartie du droit d'utiliser la Plateforme Sinistar (les « **Frais de service** »). Les frais de service s'appliquent uniquement aux locations réellement obtenues et sont déduits des paiements faits aux hôtes. Sauf mention contraire sur la Plateforme Sinistar, les Frais de service ne sont pas remboursables. Sinistar se réserve le droit de modifier les Frais de Service à tout moment et ces derniers peuvent varier d'une Relocalisation à une autre. Si vous êtes en désaccord avec les Frais de service, vous pouvez refuser d'envoyer des Soumissions pour les Offres de location.
- 3.3. **Indépendance des Hôtes.** Votre relation avec Sinistar est celle d'un individu ou d'une entité indépendante et non celle d'un employé, d'un agent, d'un coentrepreneur, d'un associé ou d'un partenaire. Vous agissez exclusivement en votre propre nom et pour votre propre bénéfice ou pour celui d'une entreprise, et non pas au nom ou au bénéfice de Sinistar. Sinistar ne vous dirige pas et ne vous contrôle pas, et ne saurait être considéré comme vous dirigeant ou vous contrôlant. Et ce, de manière générale ou dans l'application des présentes Conditions.
- 3.4. **Confidentialité des informations des Sinistrés.** L'Hôte pourrait, dans le cadre d'une Relocalisation, obtenir certaines informations au sujet du Sinistré qui sont considérées comme des renseignements personnels. Un renseignement personnel est un renseignement qui porte sur une personne physique et qui permet de l'identifier. L'Hôte s'engage à garder confidentiels les renseignements personnels du Sinistré et à ne pas les divulguer à d'autres personnes, sauf avec l'accord écrit du Sinistré. L'Hôte s'engage également à n'utiliser les renseignements personnels qu'aux fins de la Relocalisation.

## 4. Gestion de l'Annonce

- 4.1. **Création, gestion et exactitude d'une Annonce.** La Plateforme Sinistar fournit des outils qui vous permettent de configurer et de gérer facilement des Annonces. En tant qu'Hôte, vous devez:
- I. Inclure dans votre Annonce des informations complètes et exactes sur le Logement et fournir toute autre information exigée;
  - II. Vous assurer de la mise à jour et de l'exactitude des informations de vos Annonces. Par exemple, les commodités affichées sur l'Annonce doivent être exactes en tout temps et doivent être fonctionnelles lors d'une Relocalisation; et

III. Les images utilisées dans les Annonces doivent refléter avec précision la qualité et l'état du Logement représenté.

4.2. **Approbation d'une Annonce.** Sinistar se réserve le droit d'exiger que les Annonces aient un nombre minimum d'images d'un certain format, taille et résolution. Sinistar peut également accepter ou refuser la publication d'une Annonce à sa discrétion. Par exemple, si le Logement ne respecte pas les critères de qualité de Sinistar.

4.3. **Obligations liées à votre Annonce.** En tant qu'Hôte, vous déclarez et garantissez que:

- I. Toute Annonce publiée ne viole aucun accord que vous avez conclu avec des tiers, tels que des associations de propriétaires, des accords de copropriété ou autres;
- II. Toute Annonce publiée est conforme à toutes les lois et règlements applicables (telles que les lois de zonage), aux exigences fiscales et aux autres règles et réglementations (y compris la possession de tous les permis, licences et enregistrements requis);
- III. Le Logement annoncé est conforme aux normes de constructions applicables;
- IV. Vous êtes le propriétaire du Logement annoncé, ou bien avez obtenu les autorisations nécessaires de la part du propriétaire pour procéder à la publication d'une Annonce sur la Plateforme Sinistar; et
- V. Vous êtes couvert par une assurance responsabilité civile d'au moins 1 million de dollars.

4.4. **Connaître vos obligations légales.** Comme Hôte, vous êtes tenu de comprendre et de respecter l'ensemble des lois, réglementations et contrats avec des tiers qui s'appliquent à votre Annonce. Certaines juridictions exigent des Hôtes qu'ils s'enregistrent et/ou obtiennent un permis ou une licence avant de fournir des services de location de courte ou de longue durée. Vérifiez la réglementation locale pour connaître les règles qui s'appliquent. Les informations fournies par Sinistar concernant les exigences légales sont uniquement à titre informatif. Vous devez vérifier vos obligations de manière indépendante.

4.5. **Responsabilités des Hôtes.** À titre d'Hôte, vous êtes responsable de vos propres actes et omissions. Vous êtes également responsable des actes et omissions de toute personne que vous autorisez à gérer la location de votre Logement. Vous êtes responsable des prix que vous fixez et devez vous conformer aux règles et aux exigences de Sinistar.

4.6. **Acceptation des risques.** Vous reconnaissez que l'accueil de Sinistrés comporte des risques inhérents. De ce fait, vous acceptez d'assumer l'ensemble des risques découlant de votre accès à la Plateforme Sinistar, de son utilisation, des Relocalisations que vous effectuez par l'entremise de Sinistar et de toute interaction avec des Sinistrés, que ce soit en personne ou en ligne. Vous reconnaissez avoir eu l'occasion d'étudier les Conditions de la Plateforme Sinistar et l'ensemble des lois, règles, réglementations ou

obligations pouvant s'appliquer à votre Annonce ou à vos Relocalisations. Vous reconnaissez que vous ne vous fiez à aucun énoncé de droit fait par Sinistar.

## 5. Concurrence et sollicitation

Tant et aussi longtemps que vous utilisez la Plateforme Sinistar à titre d'Hôte, vous ne devez pas, directement ou indirectement, concurrencer Sinistar ou tenter de solliciter un Expert en sinistre ou un Assureur afin de faire directement affaire avec celui-ci. Des situations de concurrence et de sollicitation interdites incluent, mais ne sont pas limitées à:

- I. Communiquer ou tenter de communiquer, pour quelque raison que ce soit, avec l'Expert en sinistre ou l'Assureur en charge du dossier du Sinistré qui séjournera, a séjourné ou séjourne dans votre Logement;
- II. Contourner ou tenter de contourner Sinistar afin d'obtenir des Relocalisations après sinistre auprès d'Experts en sinistre ou d'Assureurs;
- III. Contourner ou tenter de contourner Sinistar afin de faire directement affaire avec l'Expert en sinistre ou l'Assureur pour une portion de la Relocalisation, pour une prolongation par exemple;
- IV. Discuter du prix convenu entre vous et Sinistar avec le Sinistré et/ou demander à voir le contrat que le Sinistré a conclu avec Sinistar;
- V. Utiliser un nom et/ou un logo d'entreprise plutôt que votre nom et votre photo dans votre compte d'hôte Sinistar; et
- VI. Ajouter dans votre Annonce un lien vers un site web, une adresse courriel ou un numéro de téléphone.

Sinistar se réserve le droit d'expulser de la Plateforme Sinistar tout hôte qui agit à l'encontre de cet article. En cas de non-respect de l'Article 5 (III), Sinistar se réserve le droit de refuser une prolongation à l'Hôte dans le cadre d'une Relocalisation en cours.

## 6. Annulations et problèmes durant la Relocalisation

6.1. **Annulation par l'Hôte.** En tant qu'Hôte, vous ne pouvez pas annuler la réservation d'un Sinistré à moins de la loi applicable ou d'un cas de force majeure, ou encore pour une raison valable telle que déterminée par Sinistar. Si vous annulez la Relocalisation d'un Sinistré sans motif valable, Sinistar se réserve le droit d'imposer des frais d'annulation, qui seront déduits de votre prochain paiement. Le montant dépend du moment de l'annulation par rapport à la date d'arrivée prévue du Sinistré :

- Plus de 7 jours avant l'arrivée : 50 \$ CA seront déduits de votre prochain paiement;
- Moins de 7 jours avant l'arrivée : 100 \$ CA seront déduits de votre prochain paiement.

6.2. **Annulation par le Sinistré.** Le Sinistré doit être satisfait de son Logement. Si le Sinistré n'est pas entièrement satisfait de son Logement pour une raison valable telle que

déterminée par Sinistar, Sinistar peut annuler sa Relocalisation sans pénalité pour Sinistar, le Sinistré, l'Expert en sinistre ou l'Assureur. Vous recevrez votre paiement pour les nuitées durant lesquelles le Logement aura été habité par le Sinistré.

- 6.3. **Problèmes durant une Relocalisation.** Toute Réclamation pour dommages doit être faite initialement par l'entremise de Sinistar. Advenant un rare cas où un Sinistré, son invité (ses invités) ou son animal (ses animaux) de compagnie ont causé des dommages (« **Dommages** ») directs ou indirects au Logement, l'Hôte peut procéder à une réclamation pour dommages.

Un Dommage correspond à une atteinte aux biens immobiliers ou personnels de l'Hôte ou dont l'Hôte est responsable. La « **Réclamation pour dommages** » est un processus permettant à l'Hôte de réclamer au Sinistré un dédommagement pour couvrir le coût de réparation ou de remplacement des Dommages.

Sinistar évalue la Réclamation pour dommages et la transmet au Sinistré si elle répond aux critères suivants:

- I. Les Dommages inclus dans la Réclamation pour dommages sont raisonnables;
- II. Les Dommages inclus dans la Réclamation pour dommages dépassent l'usure normale ou visent à remplacer un objet disparu ou volé; et
- III. La Réclamation pour dommages a été transmise à Sinistar par l'Hôte dans un délai de trente (30) jours suivant le départ du Sinistré.

La Réclamation pour dommages de l'Hôte doit comprendre:

- I. Des photos de tous les dommages ou bris survenus pendant la location du Logement;
- II. Une description détaillée des dommages et/ou pertes; et
- III. Une estimation détaillée des coûts de réparation ou de remplacement pour chaque élément faisant l'objet de la Réclamation pour dommages.

Le Sinistré bénéficie d'un délai pour répondre à la demande de Réclamation pour dommages. Sinistar n'est en aucun cas responsable du paiement des sommes réclamées ni des actions ou omissions de l'Hôte et du Sinistré. L'Hôte peut examiner tout recours possible envers le Sinistré en vertu de la loi applicable.

Sinistar recommande aux Hôtes de souscrire une assurance de dommages appropriée sur leur Logement annoncé (leurs Logements annoncés). Sinistar suggère également aux Hôtes de lire attentivement les conditions générales de leur police d'assurance, y compris mais sans s'y limiter :

- I. Les modalités de couverture et d'exclusion;
- II. Les franchises qui peuvent s'appliquer; et
- III. La couverture ou non des actions ou omissions des Sinistrés pendant leur séjour dans votre Logement.

6.4. **Habitabilité du Logement.** Il est de la responsabilité de l'Hôte de maintenir son Logement dans un état d'habitabilité adéquat pour toute la durée des Relocalisations. Par exemple, l'Hôte doit effectuer les réparations nécessaires lorsque surviennent des bris. L'Hôte doit également veiller à l'entretien général de son Logement et ajouter des articles de base lorsque ceux-ci sont manquants. Le Logement doit être entièrement meublé et équipé. Cela signifie que le Logement doit comprendre tous les meubles et le matériel nécessaire afin qu'un Sinistré puisse y habiter en n'apportant que ses biens personnels de base et ses vêtements.

## 7. Taxes

7.1. **Taxation des Hôtes.** En tant qu'Hôte, vous êtes responsable de déterminer et de remplir vos obligations en vertu des lois applicables pour déclarer, percevoir ou verser toute taxe directe ou indirecte (ex. : taxes de vente), ou impôt sur le revenu.

7.2. **Informations fiscales.** Dans certaines juridictions, les réglementations fiscales pourraient contraindre Sinistar à :

- I. Collecter et/ou déclarer des informations fiscales vous concernant;
- II. Prélever des taxes sur vos paiements; ou
- III. Les deux.

Si vous ne fournissez pas les documents que Sinistar juge appropriés pour se conformer à une obligation de retenir les taxes sur vos paiements, Sinistar peut retenir les sommes jusqu'au montant requis par la loi. Et ce, jusqu'à ce que des documents appropriés soient fournis.

## 8. Durée de la Relocalisation et prolongation

Dans un rare cas où la durée d'une Relocalisation serait raccourcie par Sinistar à la demande d'un Assureur, Sinistar vous avise le plus rapidement possible. Vous recevez tout de même votre paiement pour le nombre de nuitées où le Sinistré a séjourné dans votre Logement.

Dans certains cas, le Sinistré pourrait devoir prolonger son séjour dans votre Logement et ainsi demander une prolongation (une « **Prolongation** »). Notamment, si des retards surviennent en lien avec les travaux de reconstruction ou de restauration à son domicile. Dans un tel cas, Sinistar vous avise le plus vite possible. Vous pouvez alors accepter ou refuser la Prolongation, selon la disponibilité de votre Logement.

Un Assureur peut annuler ou modifier une prolongation au nom du Sinistré. Dans ce cas, vous en êtes également informé sans délai.

## 9. Soumission et paiement

- 9.1. **Soumission.** Au moment de la Soumission, vous êtes invité à fixer un prix par nuit pour votre Logement. Vous pouvez également ajouter un montant pour des frais fixes, lesquels peuvent être facturés une seule fois par Relocalisation. La Soumission inclut le prix par nuit et les frais fixes. Sauf indication contraire, la Soumission n'est pas modifiable une fois envoyée.
- 9.2. **Paiement.** Vous pouvez vous attendre à recevoir un premier paiement dans les 2 à 14 jours ouvrables suivant la date d'arrivée des Sinistrés dans le Logement. Les paiements suivants (s'il y a lieu) vous sont versés 1 fois par mois, entre le 2e et le 14e jour ouvrable de chaque mois. Pour calculer le montant d'un paiement, nous divisons le prix global en prix par nuit, puis nous multiplions ce prix par le nombre de nuits dans le mois du paiement. Vous êtes payé un maximum de 29 nuits par mois complet loué. Pour recevoir votre paiement, vous devez avoir envoyé à Sinistar un chèque annulé à l'adresse suivante: [paiement@sinistar.ca](mailto:paiement@sinistar.ca).

## Conditions générales

### 10. Contenu

Sinistar peut permettre aux Membres de créer, téléverser et publier du contenu tel du texte, des photos ou d'autres documents et informations (le « **Contenu** ») sur ou via la Plateforme Sinistar.

En fournissant du Contenu, quelle que soit sa forme et par quelque moyen que ce soit, vous accordez à Sinistar une licence non exclusive, mondiale, libre de droits, irrévocable et perpétuelle. Cette licence peut faire l'objet d'une sous-licence transférable pour copier, modifier, préparer des œuvres dérivées, utiliser, distribuer, publier et exploiter autrement ce Contenu, sans limitation.

Si le Contenu inclut des informations personnelles, notre [politique de confidentialité](#) (« **Politique de confidentialité** ») décrit comment nous utilisons ces informations personnelles. Vous êtes entièrement responsable de tout le Contenu que vous fournissez et garantissez que vous en êtes propriétaire ou que vous avez l'autorisation d'accorder à Sinistar les droits décrits dans ces Conditions. Vous êtes responsable si toute partie de votre Contenu enfreint ou porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou de confidentialité d'un tiers. Sinistar ne garantit pas l'exactitude ou la qualité des traductions automatiques des Contenus fournis.

### 11. Règles de la Plateforme Sinistar

- 11.1. **Règles.** Lorsque vous utilisez la Plateforme Sinistar, vous devez respecter les règles suivantes :

- Agir avec intégrité et traiter les autres avec respect;
- Ne pas procéder à la collecte de données, au piratage, à l'ingénierie inversée, à la compromission ou à l'altération de la Plateforme Sinistar;
- Utiliser la Plateforme Sinistar uniquement dans le cadre autorisé par les présentes Conditions;
- Respecter vos obligations légales.

Vous ne devez ni aider ni inciter d'autres personnes à enfreindre ou à contourner ces règles.

- 11.2. **Signalement d'une infraction.** Si vous pensez qu'un Membre, une Annonce ou du Contenu constitue un risque imminent de préjudice pour une personne ou de dommage à un Logement, vous devez immédiatement contacter les autorités locales. Et ce, avant de contacter Sinistar. Si vous avez signalé un problème aux autorités locales, Sinistar peut demander une copie de ce signalement. Sauf si la loi l'exige, vous acceptez que nous ne sommes pas tenus de prendre des mesures en réponse à un signalement.
- 11.3. **Notifications du droit d'auteur.** Si vous pensez qu'un Contenu de la Plateforme Sinistar enfreint le droit d'auteur, veuillez nous en aviser.

## 12. Commentaires

Après chaque Relocalisation, les Sinistrés peuvent avoir la possibilité d'évaluer les Hôtes. Les commentaires doivent être précis et ne doivent pas contenir de propos discriminatoires, offensants, diffamatoires ou autres. Les commentaires pourraient être publiés sur la Plateforme Sinistar.

## 13. Résiliation, suspension et autres mesures

- 13.1. **Durée.** Le présent contrat entre vous et Sinistar prend effet lorsque vous accédez à la Plateforme Sinistar. Il reste en vigueur jusqu'à ce que vous mettiez fin au contrat (que vous le résilieiez) ou que Sinistar le résilie conformément aux présentes Conditions.
- 13.2. **Résiliation.** Vous pouvez résilier le présent contrat à tout moment, en en faisant la demande par courriel. Sinistar peut résilier le présent contrat et supprimer votre compte pour quelque raison que ce soit. Et ce, en vous envoyant un préavis de trente (30) jours par courriel ou en utilisant toute autre coordonnée que vous avez fournie sur votre compte.

Sinistar peut également résilier ce contrat immédiatement et sans préavis si :

- I. Vous avez manqué à vos obligations au titre des présentes Conditions ou de toute autre politique ou norme mise en place par Sinistar;
- II. Vous enfreignez les lois applicables, les règlements ou les droits de tiers;

- III. Vous avez trop de mauvais commentaires de Sinistrés en lien avec des Relocalisations;
- IV. Sinistar croit raisonnablement que la résiliation est nécessaire pour protéger Sinistar, ses Membres ou des tiers;
- V. Votre compte est inactif depuis plus de 2 ans.

Dans l'un ou l'autre de ces cas, Sinistar peut prendre les mesures suivantes :

- suspendre ou limiter votre accès et votre utilisation de la Plateforme Sinistar et/ou de votre compte;
- suspendre ou supprimer les Annonces, les commentaires ou tout autre Contenu; et
- annuler des réservations en cours ou confirmées.

Pour les infractions mineures ou lorsque cela est approprié, et à la seule discrétion de Sinistar, vous serez informé de toute mesure envisagée par Sinistar et aurez la possibilité de résoudre le problème. Vous pouvez faire appel des mesures que nous avons prises en vertu du présent article en communiquant avec le service à la clientèle.

- 13.3. **Mandats légaux.** Sinistar peut prendre toute mesure qu'elle juge raisonnablement nécessaire pour se conformer à la loi applicable, ou à l'ordonnance ou la demande d'un tribunal, d'un organisme d'application de la loi, ou d'une autre agence administrative ou d'un organisme gouvernemental, y compris les mesures décrites ci-dessus dans l'Article 13.2.
- 13.4. **Effets de la résiliation.** En cas de résiliation de ce contrat, vous n'avez pas droit à une restauration de votre compte ni de votre Contenu. Si votre accès ou votre utilisation de la Plateforme Sinistar a été limité, si votre compte Sinistar a été suspendu ou si ce contrat a été résilié par nous, vous ne pouvez pas enregistrer un nouveau compte ou accéder à la Plateforme Sinistar. Vous ne pouvez pas non plus l'utiliser avec le compte d'un autre Membre.
- 13.5. **Survie.** Les articles 1 à 25 s'appliquent même si vous ou Sinistar résiliez le présent contrat.

## 14. **Modification**

Sinistar peut modifier ces Conditions à tout moment. Si nous modifions les présentes Conditions, nous publierons les Conditions révisées sur la Plateforme Sinistar. Nous modifierons alors la date de dernière mise à jour indiquée au début des présentes Conditions. En cas de modifications significatives, vous convenez que l'envoi par courriel d'un avis de modification ou l'affichage des Conditions révisées sur la Plateforme Sinistar est suffisant pour vous aviser de ces modifications. Tous ces changements prennent effet à la date de dernière mise à jour indiquée.

Si vous êtes en désaccord avec les Conditions révisées, vous devez cesser d'utiliser la Plateforme Sinistar. Si vous continuez d'accéder à la Plateforme Sinistar, cela signifie que vous acceptez les Conditions révisées. Il est de votre responsabilité de consulter régulièrement les Conditions de la Plateforme Sinistar afin de déterminer s'il y a eu des changements et d'examiner ces changements.

## 15. **Rôle de Sinistar**

Nous faisons tout notre possible pour que nos Membres aient une excellente expérience avec la Plateforme Sinistar. Cependant, nous ne contrôlons pas et ne pouvons pas contrôler les comportements de ses Membres. Vous reconnaissez que Sinistar a le droit, mais n'a aucune obligation, de surveiller l'utilisation de la Plateforme Sinistar et de vérifier les informations fournies par ses Membres. Par exemple, nous pouvons :

- I. Vérifier le Contenu, le supprimer ou le modifier;
- II. Exploiter, sécuriser et améliorer la Plateforme Sinistar (y compris pour la prévention des fraudes, l'évaluation des risques, les enquêtes et l'assistance des utilisateurs);
- III. S'assurer que les Membres se conforment aux présentes Conditions;
- IV. Se conformer à la loi applicable ou à l'ordonnance ou l'exigence d'un tribunal, ou d'un autre organisme administratif ou gouvernemental;
- V. Supprimer le Contenu que nous déterminons de nature nuisible ou répréhensible;
- VI. Prendre les mesures énoncées à l'Article 13.2; et
- VII. Maintenir et appliquer tout critère de qualité ou d'admissibilité, y compris en supprimant les annonces qui ne les respectent pas.

Les Membres acceptent de coopérer avec Sinistar et de l'aider de bonne foi. Notamment, en lui procurant les informations et en adoptant les mesures raisonnablement demandées par Sinistar. Et ce, dans le cadre de toute enquête entreprise par Sinistar concernant l'utilisation ou l'abus de la Plateforme Sinistar.

## 16. **Compte de Membre**

Si on vous demande de créer un compte pour utiliser certaines fonctionnalités de la Plateforme Sinistar, vous acceptez de fournir des renseignements complets et exacts (« **Données de compte** »). Pour vous créer un compte, vous devez être un individu d'au moins 18 ans. Ou encore, une entreprise, une organisation ou une autre personne morale dûment constituée, valablement existante et capable de conclure des contrats juridiquement contraignants.

De plus, vous convenez de maintenir et de mettre à jour vos Données de compte afin qu'elles restent exactes, à jour et complètes. Pour ce faire, vous devez accéder à votre compte sur la Plateforme Sinistar. Vous êtes entièrement responsable de toutes les

activités entourant l'utilisation de votre compte, y compris celles que vous n'avez pas autorisées. Vous convenez d'aviser immédiatement Sinistar de toute utilisation non autorisée de votre compte ou de toute violation de sécurité.

Vous ne pouvez pas créer plus d'un compte ou transférer votre compte à quelqu'un d'autre. Vous êtes responsable du maintien de la confidentialité et de la sécurité de vos identifiants de compte et vous ne pouvez pas divulguer vos identifiants à un tiers. Vous devez immédiatement informer Sinistar si vous suspectez que vos identifiants ont été perdus ou volés, ou que votre compte est autrement compromis.

Si la loi applicable le permet, nous pouvons, mais n'avons aucune obligation de :

- I. Vous demander de fournir une pièce d'identité ou d'autres informations;
- II. Entreprendre des vérifications destinées à aider à contrôler votre identité ou vos antécédents;
- III. Vous comparer à des bases de données de tiers ou à d'autres sources;
- IV. Demander des rapports à des prestataires de services; et
- V. Obtenir des rapports de registres publics des condamnations pénales ou de fichiers de délinquants sexuels (ou leurs équivalents locaux).

## **17. Propriété intellectuelle**

La Plateforme Sinistar et le Contenu peuvent, en tout ou en partie, être protégés par le droit d'auteur, des marques de commerce et/ou d'autres lois du Canada et/ou des États-Unis. Vous reconnaissez et convenez que la Plateforme Sinistar et le Contenu (y compris tous les droits de propriété intellectuelle associés) sont la propriété exclusive de Sinistar.

Il vous est interdit de retirer, d'altérer ou de masquer une quelconque mention de droit d'auteur, de marque de commerce ou d'autres avis de droits de propriété. Et ce, qu'ils soient intégrés dans la Plateforme Sinistar et le Contenu ou qu'ils les accompagnent.

Toutes les marques de commerce, logos, appellations commerciales et autres signes distinctifs de Sinistar sont des marques de commerce ou des marques déposées de Sinistar au Canada et aux États-Unis. Et ce, qu'ils soient utilisés sur ou en lien avec la Plateforme Sinistar. Les marques de commerce, logos, appellations commerciales et autres désignations appartenant à des tiers utilisés sur ou en lien avec la Plateforme Sinistar et le Contenu le sont à des fins d'identification uniquement.

Il vous est interdit d'utiliser, de reproduire, d'adapter, de modifier, de créer des œuvres dérivées de, de distribuer, de concéder une licence sur, de vendre, de transférer, de présenter publiquement, de transmettre, de diffuser ou d'exploiter de toute autre manière la Plateforme Sinistar ou le Contenu. Mais vous avez le droit de le faire si vous êtes propriétaire de plein droit d'un certain Contenu ou si les présentes Conditions vous y autorisent expressément.

Aucune licence ni droit ne vous est concédé implicitement ou autrement aux termes de tout droit de propriété intellectuelle appartenant à ou contrôlé par Sinistar. Cela exclut toutefois les licences et droits expressément concédés dans les présentes Conditions.

## **18. Exclusion de garanties**

La Plateforme Sinistar et son Contenu sont fournis « tels quels », sans garantie d'aucune sorte, qu'elle soit explicite ou implicite. Par exemple, Sinistar :

- I. Ne garantit pas la bonne conduite de tout Sinistré ou Hôte, et n'endosse pas leur comportements;
- II. Ne garantit pas le bon fonctionnement, la qualité, la légalité ou l'exactitude de toute Annonce;
- III. Ne garantit pas la performance ou la non-interruption de la Plateforme Sinistar; et
- IV. Ne garantit pas que les contrôles et les vérifications d'identité ou d'antécédents effectués sur les Annonces ou les Membres (le cas échéant) permettront d'identifier les fautes passées ou de prévenir les fautes futures.

Les exclusions de responsabilité figurant dans ces Conditions générales s'appliquent dans toute la mesure permise par la loi. Si vous disposez de droits ou de garanties statutaires que Sinistar ne peut pas exclure, la durée de ces droits ou garanties statutaires est limitée par ce que la loi prévoit.

## **19. Limitations de responsabilité**

Sinistar et toute autre partie impliquée dans la création, la production ou le fonctionnement de la Plateforme Sinistar ou de tout Contenu ne sont pas responsables d'éventuels dommages en lien avec :

- I. Les présentes Conditions générales;
- II. L'utilisation ou l'incapacité d'utiliser la Plateforme Sinistar ou tout Contenu;
- III. Toute communication ou interaction que vous pourriez avoir avec quelqu'un en lien avec l'utilisation de la Plateforme Sinistar; ou
- IV. La publication d'une annonce.

Et ce, même si Sinistar a été informé de la possibilité de tels dommages et même si un recours limité prévu dans les présentes Conditions générales a échoué.

Les dommages mentionnés ci-haut incluent tout dommage accessoire, spécial, exemplaire ou consécutif. Y compris :

- I. Les pertes de profits, de données ou de clientèle;
- II. Les interruptions de service;
- III. Les dommages informatiques ou les défaillances du système;

- IV. Le coût des produits ou des services de substitution;
- V. Les blessures personnelles ou corporelles;
- VI. La détresse émotionnelle.

En aucun cas la responsabilité globale de Sinistar pour toute réclamation ou tout litige découlant de ou en relation avec ces Conditions générales, votre interaction avec tout Membre, ou votre utilisation ou incapacité à utiliser la Plateforme Sinistar ou tout Contenu, ne dépassera les montants suivants :

- I. **Pour les Sinistrés.** Le montant payé à Sinistar par l'Assureur au cours de la période de 12 mois précédant l'événement engageant la responsabilité.
- II. **Pour les Hôtes.** Le montant des paiements reçus de Sinistar au cours de la période de 12 mois précédant l'événement engageant la responsabilité.
- III. **Pour toute autre personne.** Cent dollars canadiens (100 \$ CAD).

L'obligation de Sinistar à verser les paiements aux Hôtes en vertu de ces Conditions générales est toutefois exclue de ces limitations de responsabilité et de dommages.

Ces limitations sont des éléments essentiels du contrat entre vous et Sinistar. Si la loi applicable ne permet pas les limitations de responsabilité énoncées dans ces Conditions générales, les limitations ne s'appliquent pas à votre situation.

## **20. Indemnisation**

Dans toute la mesure permise par le droit applicable, vous acceptez de libérer, défendre (au choix de Sinistar), indemniser et tenir Sinistar à l'abri de l'ensemble des réclamations, responsabilités, dommages, pertes et dépenses découlant de ou en relation avec :

- I. Une violation de votre part des présentes Conditions;
- II. Votre utilisation abusive ou inappropriée de la Plateforme Sinistar;
- III. Toute violation de votre part d'une loi ou des droits d'une tierce partie; ou
- IV. Des actions prises par Sinistar dans le cadre de l'investigation d'une violation apparente des présentes Conditions. Ou encore, si Sinistar décide ou conclut vous avez violé les présentes Conditions.

Les réclamations, responsabilités, dommages, pertes et dépenses mentionnés ci-haut comprennent (mais sans s'y limiter) les frais juridiques et comptables raisonnables. Vous garantiserez les mêmes protections énoncées ci-haut à Sinistar.

## **21. Droit applicable**

Le présent accord est régi et interprété conformément aux lois de la province de Québec et à la loi fédérale canadienne qui lui est applicable. Et ce, sans égard aux principes de choix des lois. La compétence et le lieu de juridiction de toute procédure judiciaire

impliquant ou découlant du présent contrat sont exclusivement les tribunaux provinciaux et fédéraux situés dans la ville de Montréal, province de Québec.

## **22. Dispositions générales**

Les présentes Conditions constituent l'intégralité de ce Contrat entre Sinistar et vous. Si un quelconque article des présentes Conditions est déclaré invalide, nul ou inapplicable, cet article sera annulé. Et ce, sans que son annulation n'affecte la validité et l'applicabilité des autres articles. Le défaut de la part de Sinistar d'exercer ou de faire respecter un droit ou une disposition du présent Contrat ne signifie pas que Sinistar renonce à son droit d'exercer ou de faire respecter par la suite ce droit ou cette disposition, ou toute autre disposition du présent Contrat. Les présentes Conditions ne confèrent pas et ne sont pas destinées à conférer des droits ou recours à toute entité autre que vous et Sinistar. Il vous est interdit de céder, de transférer ou de déléguer le présent Contrat et vos droits et obligations en lien avec celui-ci sans l'accord écrit préalable de Sinistar.

## **23. Soutien**

Si vous avez des questions concernant les présentes Conditions, écrivez-nous à [info@sinistar.ca](mailto:info@sinistar.ca).

## **24. Politique de confidentialité**

Votre utilisation de la Plateforme Sinistar est assujettie à la Politique de confidentialité de Sinistar. Elle fait partie intégrante du présent Contrat. Veuillez lire cette [Politique de confidentialité](#).

## **25. Communications électroniques**

Dans la mesure où vous fournissez une adresse courriel à Sinistar, accepter le présent contrat implique que vous consentez à recevoir des communications de Sinistar par voie électronique. Vous acceptez de recevoir de Sinistar toutes les mises à jour des présentes Conditions et d'autres communications par courrier électronique.